

<b>Nom du projet / activité</b>	<b>Amélioration de la Résilience climatique dans la région des Trois-Rivières en Haïti grâce à la Gestion intégrée des inondations (Résilience climatique bassins versants Trois-Rivières)</b>
<b>Numéro de référence</b>	<b>HPI20230728- Trois Rivières</b>
<b>Pays</b>	Haïti

## DEMANDE DE PROPOSITION

**Recrutement d'un(e) Consultant(e) ou d'une firme pour l'élaboration de 33 Plans d'Utilisation des Terres (PUT) dans le cadre du Projet Trois-Rivières**

<b>Date de Publication de la demande de proposition</b>	5 mai 2025
<b>Date Limite de soumission des questions</b>	14 mai 2025
<b>Date Limite de soumission des propositions</b>	6 juin 2025 avant minuit
<b>Soumission électronique à l'attention de</b>	PROCUREMENT HEIFER
<b>Soumission électronique</b>	<a href="mailto:logistique-ht@heifer.org">logistique-ht@heifer.org</a>
<b>Adresse pour toute demande de renseignements au sujet de cette demande de propositions</b>	<a href="mailto:logistique-ht@heifer.org">logistique-ht@heifer.org</a>

## Table des matières

### Contents

<b>DÉTAILS DU PROJET</b> .....	3
<b>CONTEXTE</b> .....	3
<b>OBJECTIF DE LA MISSION</b> .....	4
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	4
<b>MANDAT ET RESPONSABILITÉS DU/DE LA CONSULTANT-E</b> .....	4
<b>RÉSULTATS ATTENDUS ET PRINCIPAUX LIVRABLES :</b> .....	5
<b>COORDINATION, COLLABORATION ET SOUTIEN</b> .....	6
<b>PROFIL RECHERCHE</b> .....	6
<b>SOUMISSION DES OFFRES</b> .....	8
<b>DURÉE DE LA MISSION</b> .....	9
<b>MODALITES DE PAIEMENT</b> .....	9
<b>LIEU D'EXÉCUTION DE LA MISSION</b> .....	9
<b>SUPERVISION DE LA MISSION</b> .....	9
<b>PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b> .....	10
<b>NORMES &amp; POLITIQUES DE L'ORGANISATION</b> .....	10

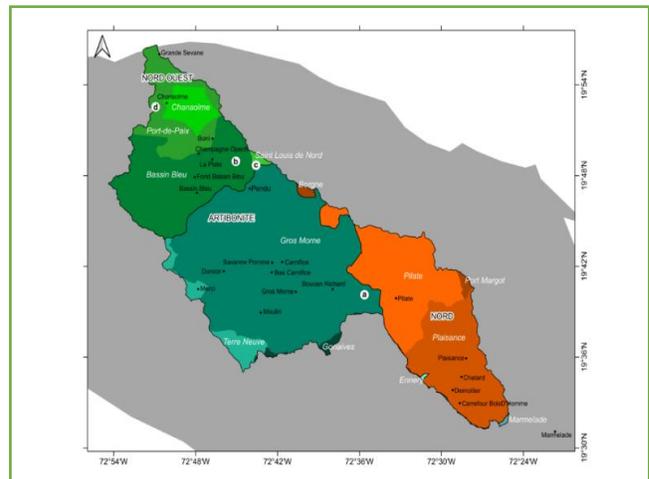
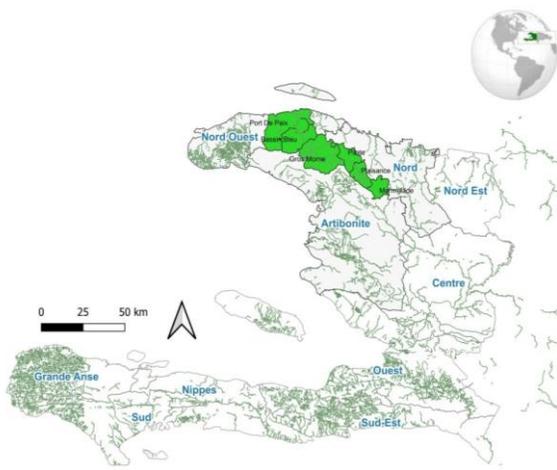
## 1- DÉTAILS DU PROJET

**Agence d'exécution :** Heifer International Haïti  
**Maitre d'ouvrage :** ministère de l'Environnement (MDE)  
**Baillleurs :** GCF, Heifer International Haïti, et PNUD  
**Durée du projet :** 8 ans

## 2- CONTEXTE

Haïti, en tant que petit État insulaire en développement (PEID) et unique Pays Moins Avancé (PMA) de l'hémisphère occidental, se trouve particulièrement exposé aux effets du changement climatique. Cette vulnérabilité est renforcée par une pauvreté multidimensionnelle, des défis macroéconomiques persistants et des faiblesses structurelles en matière de gouvernance.

Les projections climatiques indiquent une augmentation des risques d'inondations, alimentée par des précipitations plus intenses et irrégulières, couplées à une hausse des températures. Face à ces défis, les Plans Nationaux d'Adaptation d'Haïti ont identifié la gestion durable des bassins versants comme une priorité, notamment dans les régions du Nord-Ouest et de l'Artibonite, où se situe le bassin versant des Trois-Rivières.



Bien que de taille modeste, le bassin des Trois-Rivières concentre une population vulnérable répartie sur six villes et trois départements, confrontée à des inondations récurrentes. Cette situation est aggravée par la dégradation des sols, liée à des pratiques agricoles non durables et à une déforestation massive pour la production de charbon de bois. En période de fortes pluies, ces sols dégradés perdent leur capacité d'infiltration, intensifiant les crues et l'érosion, ce qui menace la sécurité des populations, favorise la sédimentation des rivières et dégrade la qualité de l'eau, augmentant les risques sanitaires.

Dans ce contexte, le **Projet Trois-Rivières** soutient le Gouvernement Haïtien en adoptant une approche intégrée de gestion des risques d'inondation, articulée autour de trois volets :

- La restauration des écosystèmes et le déploiement de pratiques agroforestières pour stabiliser les sols et renforcer la résilience des communautés.

- L'amélioration de la planification et de la gestion durable de l'utilisation des terres au niveau local.
- Le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires pour une gestion intégrée des ressources en eau.

Dans le cadre des composantes 1 et 2, mises en œuvre par **HEIFER International**, il est prévu de développer **33 Plans d'Utilisation des Terres (PUT)** dans les sections communales ciblées, afin de fournir aux acteurs locaux et aux autorités des outils d'orientation et de prise de décision pour une gestion durable et équitable des ressources naturelles.

### 3- OBJECTIF DE LA MISSION

#### Objectif général :

Élaborer **33 Plans d'Utilisation des Terres** pour les sections communales des sept (7) communes couvertes par le projet, afin d'encadrer une gestion foncière efficace et durable, respectueuse des spécificités locales et des principes d'adaptation au changement climatique.

### 4- MÉTHODOLOGIE

Sous réserve d'une méthodologie détaillée qui sera développée dans la proposition technique de la firme ou l'équipe retenue nous attendons que les intéressés identifient dans chaque section communale les effets, impacts du changement climatique, notamment la fréquence et l'intensité des inondations. L'équipe retenue devra aussi identifier, proposer des solutions et actions basées sur les écosystèmes. Dans le cadre de du développement de ces 33 plans, les bailleurs et le MdE ne comptent pas intervenir dans des infrastructures grises mais sur des solutions durables, comme des modèles d'agroforesterie qui puissent améliorer à la fois la situation économique des familles et l'adoption de pratiques résilientes dans le bassin versant des Trois-Rivières

Il faudra aussi que le processus soit consultatif en impliquant autant de localités, communautés que possible dans les 33 sections communales. Un élément central de l'efficacité de ces plans consiste à obtenir l'adhésion des groupes bénéficiaires. La méthodologie qui sera proposée doit obtenir l'engagement des communautés bénéficiaires à adopter les pratiques de gestion durables des terres qui seront proposées dans les plans d'utilisation et sol dans le cadre de la mise en œuvre du projet, aussi bien qu'après la durée de vie du dit projet.

### 5- MANDAT ET RESPONSABILITÉS DU/DE LA CONSULTANT-E

Sous la supervision de **HEIFER International** et en étroite collaboration avec le **Ministère de l'Environnement (MdE)**, ses directions départementales, le **PNUD** et les autres parties prenantes, le/la consultant(e) ou la firme sera chargé(e) de :

- **Analyser le contexte** du bassin versant : revue documentaire, évaluation de la biodiversité, diagnostics des usages du sol et des dynamiques de dégradation.
- **Élaborer une méthodologie claire**, incluant un plan de travail, un calendrier, une stratégie participative, et un dispositif de suivi-évaluation.
- **Effectuer une analyse détaillée** de la biodiversité dans et de la dégradation du bassin versant des Trois-Rivières
- **Procéder à la validation** des systèmes d'agroforesteries recommandées dans le cadre et ce projet et à leur enrichissement dans les 33 sections communales cibles
- **Tenir compte de l'aspect Genre** et Jeunesse dans la définition des solutions et actions
- **Mobiliser les ressources humaines et logistiques** nécessaires à la bonne exécution de la mission
- **Mener des consultations de terrain** : réunions publiques, ateliers, focus groups, interviews avec les parties prenantes
- **Réaliser une cartographie participative** des usages actuels et souhaités des terres
- **Analyser les données** et formuler des **orientations stratégiques spécifiques à chaque PUT**.
- **Produire des cartes d'affectation** des sols basées sur le Système d'Information Géographique (SIG).
- **Élaborer des réglementations et recommandations** pour une utilisation durable des terres.
- **Identifier des projets prioritaires et actions concrètes** pour la mise en œuvre des PUT
- **Concevoir** un mécanisme de suivi-évaluation
- **Produire des supports** pédagogiques et documents de communication
- **Soumettre** des rapports provisoires, rapports finaux et un rapport de synthèse
- **Faciliter des ateliers** de validation et intégrer les contributions des parties prenantes
- **Transférer toutes les données**, cartes et outils numériques produits au cours de la mission

## **6- RÉSULTATS ATTENDUS ET PRINCIPAUX LIVRABLES :**

- **Les risques et impacts sociaux et environnementaux** liés au changement climatique, aux inondations, ainsi qu'à la mauvaise gestion des terres sont identifiés et documentés.
- **Des solutions basées sur les écosystèmes (SbE)** sont identifiées, analysées et intégrées dans les recommandations techniques.

- **Des plans d'action communautaires** sont élaborés autour d'actions prioritaires validées localement.
- **Des supports pédagogiques** adaptés sont conçus en collaboration avec l'équipe Capital Social de Heifer Haïti, en vue de faciliter la compréhension et l'appropriation des PUT par les communautés.
- **Des outils et matériels de communication** sont développés pour soutenir la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à l'adoption de pratiques de gestion durable des terres.
- **33 Plans d'Utilisation des Terres (PUT)** sont produits, incluant :
  - Des cartes thématiques détaillées (usage actuel et planifié des terres)
  - Des orientations stratégiques spécifiques à chaque section communale
  - Des recommandations pratiques et réglementaires
- **Un rapport de synthèse global** présentant la méthodologie adoptée, les résultats obtenus, les recommandations transversales et les leçons apprises.
- **Les rapports complets** des ateliers de consultation communautaire et de validation institutionnelle.
- **Des supports** de formation et de sensibilisation destinés aux parties prenantes locales.
- **Un ensemble complet de données géospatiales (SIG)**, cartes, couches vectorielles et bases de données utilisables par les autorités locales et les partenaires.
- **33 rapports individuels** relatifs à chaque PUT, incluant les données spécifiques, les analyses, les recommandations et les cartes afférentes.

## 7- COORDINATION, COLLABORATION ET SOUTIEN

La firme ou l'équipe de consultants retenue réalisera leur mission sous la supervision du chef de projet à qui il soumettra la note de cadrage méthodologique, le rapport préliminaire pour un examen et la version finale en considérant les commentaires reçus.

Dans le cadre de cette consultation cependant, il devra travailler de façon serrée avec différents acteurs étatiques qui jouent un rôle clé dans le processus de validation, d'opérationnalisation de plans d'utilisation de sol. Parmi ces acteurs, il y a le ministère de l'Environnement à travers des directions telles que la direction forêts, la direction biodiversité, le ministère de l'agriculture, le CNIGS, le CIAT, etc.

## 8- PROFIL RECHERCHE

Le/la consultant(e) ou la firme prestataire devra justifier d'une expertise solide et d'une expérience significative dans les domaines en lien avec la planification territoriale, la gestion durable des ressources et l'approche participative. Plus spécifiquement, les qualifications suivantes sont requises :

- **Expertise technique avérée** dans au moins l'un des domaines suivants : planification de l'utilisation des terres, aménagement du territoire, foresterie, agronomie, environnement, sciences sociales ou autres disciplines pertinentes. Une capacité à articuler ces domaines de manière intégrée constituera un avantage distinctif.
- **Expérience confirmée** dans l'élaboration de documents stratégiques tels que des plans d'utilisation des terres, des schémas directeurs ou des plans d'aménagement du territoire, en particulier dans des contextes similaires : zones rurales, bassins versants, territoires à enjeux écologiques ou socio-économiques complexes, notamment dans les pays en développement.
- **Maîtrise des technologies SIG et des outils de cartographie**, avec une capacité à produire des analyses spatiales pertinentes pour appuyer la prise de décision territoriale et illustrer visuellement les diagnostics ou propositions d'aménagement.
- **Compétence démontrée en conduite de processus participatifs**, incluant la mobilisation des parties prenantes (communautés locales, autorités administratives, représentants institutionnels) et l'animation d'ateliers consultatifs, dans un esprit d'inclusion et de co-construction.
- **Aptitudes en communication, facilitation et rédaction**, avec la capacité de produire des rapports clairs, structurés et accessibles, adaptés à différents types de publics (techniques, institutionnels, communautaires).
- **Bonne connaissance du contexte haïtien**, notamment des réalités socio-économiques, culturelles, environnementales et institutionnelles du pays, constituera un atout stratégique majeur pour la réussite de la mission.
- **Capacité à travailler de manière collaborative** au sein d'équipes pluridisciplinaires, à gérer des dynamiques de terrain parfois complexes et à assurer une coordination fluide des différentes composantes de la mission.
- **Excellente maîtrise du français à l'écrit comme à l'oral** requise ; la connaissance et l'usage du créole haïtien seront fortement valorisés, notamment pour les interactions communautaires.

#### **Composition de l'équipe minimale recommandée :**

- **Experts en planification de l'utilisation des terres / aménagement du territoire.**
- **Experts SIG et cartographie.**
- **Experts en sciences sociales**, Genre et Jeunesse (spécialisés dans la consultation participative).
- **Experts sectoriels** (agronomie, foresterie, environnement) selon les spécificités du bassin.
- **Expert en Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT).**

## 9- SOUMISSION DES OFFRES

Les consultants ou les firmes intéressés sont invités à soumettre une offre technique et une offre financière distinctes.

### **L'offre technique devra comprendre :**

- Une présentation du ou de la consultant(e) ou la firme sélectionné(e), de son expérience et de ses références pertinentes.
- La compréhension des TdRs et la proposition d'une méthodologie de travail détaillée, incluant le plan de travail, le calendrier et la composition de l'équipe.
- Les CV détaillés des experts proposés pour la mission, mettant en évidence leur expérience pertinente.
- Les documents légaux à jour, conformément aux exigences réglementaires en vigueur (par exemple, l'enregistrement de la firme, les certificats fiscaux, etc.), doivent être fournis en annexe.
- Les Références d'Études Similaires : Fournir un minimum de trois références démontrant des travaux similaires réalisés par le consultant ou la firme. Ces références doivent inclure les coordonnées des clients pour vérification.

**L'offre financière devra présenter un budget détaillé** indiquant les coûts des honoraires des experts, les frais de déplacement, les frais de logistique, les coûts des consultations et des ateliers, les coûts de production des rapports et des cartes, et tous les autres coûts associés à la réalisation de la mission. Le budget devra être présenté par phase et par activité.

## 10- CRITERES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Qualité de l'offre technique (70%) :**
  - Compréhension des TdRs et pertinence de la méthodologie proposée.
  - Expérience et références dans des missions similaires.
  - Qualité et pertinence de l'équipe d'experts proposée.
  - Clarté et exhaustivité du plan de travail et du calendrier.
- **Adéquation de l'offre financière (30%) :**
  - Caractère réaliste et détaillé du budget proposé.
  - Rapport qualité/prix de l'offre

### **11- DURÉE DE LA MISSION**

Vue le contexte global du pays, la durée totale de la mission est indéterminée, nous nous attendons cependant à ce que la mission n'excède pas 200 jours calendaires. Le calendrier détaillé des activités sera proposé par le bureau consultant dans son offre technique, en cohérence avec les exigences et les échéances du projet.

### **12- MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les paiements seront effectués en plusieurs tranches, conditionnés à la soumission et validation des livrables attendus, selon l'échéancier suivant :

<b>Tranche</b>	<b>Pourcentage du montant total</b>	<b>Livrable conditionnant le paiement</b>
1ère	20%	Après la soumission et validation du plan de travail détaillé incluant la méthodologie, le calendrier, la stratégie de consultation et les outils de collecte.
2ème	20%	Après la soumission et validation des rapports de diagnostic, des cartographies préliminaires et des données collectées pour les 33 zones cibles.
3ème	30%	Après la soumission et validation des drafts des 33 plans d'utilisation des terres (PUT) et du rapport de synthèse provisoire.
4ème	20%	Après la tenue des ateliers de validation, la soumission et validation des PUT finaux intégrant les commentaires des parties prenantes ainsi que le rapport de synthèse définitif.
5ème	10%	Après la livraison finale des supports de formation, de sensibilisation, des données SIG, des bases de données et des documents finaux complets (rapports d'ateliers, documentation SIG, rapports finaux des 33 PUT).

### **13- LIEU D'EXÉCUTION DE LA MISSION**

La mission se déroulera principalement dans le bassin versant des Trois Rivières en Haïti. Le ou la consultant(e) ou la firme sélectionné(e) devra prévoir des déplacements fréquents sur le terrain et assurer une présence régulière auprès des acteurs locaux.

### **14- SUPERVISION DE LA MISSION**

Le ou la consultant(e) ou la firme sélectionné(e) travaillera sous la supervision directe de l'HEIFER et contre supervision par la DFER et les directions départementales du MdE. Des réunions de suivi régulières seront organisées pour évaluer l'avancement des travaux et discuter des éventuels ajustements nécessaires.

## **15- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous les documents, données, cartes, rapports et autres produits élaborés dans le cadre de cette mission deviendront la propriété exclusive du commanditaire.

## **16- NORMES ET POLITIQUES DE L'ORGANISATION**

### **A- Limitations**

Cette Demande de Proposition ne représente pas un engagement d'attribution d'un contrat, de paiement des frais engagés dans la préparation d'une réponse à cette Demande de Proposition, ou d'obtenir ou de contracter des services ou des fournitures. Heifer se réserve le droit de financer l'une ou l'autre des demandes présentées et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter dans son intégralité et son pouvoir discrétionnaire absolu toute proposition reçue à la suite de la Demande de Proposition.

### **B- Propriété**

**Article 16.1.** Propriété en général. Sous réserve de l'article 12.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques de commerce, les marques de service et les brevets), les droits de propriété intellectuelle, les livrables, les manuels, les œuvres, les idées, les découvertes, les inventions, les produits, les écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, appareils, opérations ou informations développées en totalité ou en partie par ou pour le compte de l'entrepreneur ou de ses employés ou agents en relation avec le service et/ou marchandises (collectivement, le « produit de travail ») sont la propriété exclusive de Heifer Project international. Sur demande, l'entrepreneur doit signer tous les documents et prendre toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de Heifer Project international du produit de travail.

**Article 16.2.** Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle appartenant à une Partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») doit demeurer la propriété exclusive et exclusive de cette Partie. En ce qui concerne l'une des adresses antérieures de l'entrepreneur incluses dans le produit de travail, l'entrepreneur conserve la propriété et accorde par la présente à Heifer Project international un droit permanent, non exclusif, sans redevances, dans le monde entier, irrévocable, et une licence d'utilisation, de copie, de reproduction, afficher, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, dans n'importe quel format ou n'importe quel support, dans le cadre du produit de travail.

**Article 16.3.** Travail fait pour la location. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit de travail, les Parties conviennent que (a) Heifer Project international a spécialement commandé le produit de travail, b) le produit de travail est une "œuvre faite pour la location" en vertu des lois des États Unis sur le droit d'auteur, et c) Heifer Project international est considéré comme l'auteur de celui-ci et doit posséder tout droit, le titre et l'intérêt. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas acquis dans Heifer Project international comme un «travail fait pour la location», entrepreneur par la présente subventions irrévocablement, assigne, et les transferts à Heifer Project international, exclusivement et à perpétuité, tous les droits de l'entrepreneur de toute nature, maintenant connu ou par la suite conçu, dans le cadre du produit de travail, et Heifer Project international doit posséder uniquement et exclusivement tous les droits, et dans les éléments de celui-

ci, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits alliés, auxiliaires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. L'entrepreneur renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires que l'entrepreneur peut avoir en rapport avec le produit de travail. La description des services et/ou des marchandises fournis dans le présent accord ne limitent en rien la façon dont Heifer Project international peut utiliser le produit de travail.

### C- Règlements applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour opérer en Haiti et se conformer à la législation locale applicable, y compris l'achat non limité au droit du travail, les exigences financières, les impôts, etc.

Les soumissionnaires seront également tenus de se conformer aux politiques et normes de Heifer Project international.